

PÔLE ÉCONOMIE, MOBILITÉS ET URBANISME Direction Urbanisme, Aménagement et Habitat Habitat & Renouvellement Urbain Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 068-200066009-20251013-2869C-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2025 Publication : 30/10/2025

CERTIFIÉ CONFORME Acte exécutoire le 30 octobre 2025 Le Président



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION

Sous la présidence de Fabian JORDAN Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION Séance du 13 octobre 2025

81 élus présents (104 en exercice, 12 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2021-2027 : PROROGATION D'UN AN (8.5/2869C)

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) en vigueur de Mulhouse Alsace Agglomération est exécutoire sur la période du 20 mars 2021 au 19 mars 2027.

Le Conseil d'Agglomération du 16 juin 2025 a approuvé le lancement de l'élaboration d'un nouveau PLH et la sollicitation de l'accord du Préfet pour une prorogation du PLH en vigueur d'un an, soit jusqu'au 19 mars 2028, ou jusqu'à adoption exécutoire du nouveau PLH plus tôt dans l'année 2028 si la collectivité et l'Etat le jugent pertinent.

Suite à cette sollicitation conformément à l'article L302-4-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) le Préfet a donné son accord pour cette prorogation.

Cette prorogation permettra ainsi au futur PLH d'être réalisé dans le cadre de la prochaine mandature et en cohérence avec le PLUi en cours d'élaboration.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération :

- d'approuver la prorogation du PLH en vigueur d'un an, soit jusqu'au 19 mars 2028,
- d'autoriser le Président ou son représentant à formaliser et signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

Le Président

Jean-Luc SCHILDKNECHT

Fabian JORDAN